



PLAN de GESTION

COLLINE de COMBOIRE

Comité de Site n°2

service expéditeur	LISTE DE DIFFUSION	objet
Seyssins : M.SIMONET Claix: A.POSTOLY	Membres du COMITE de SITE (PROPRIETAIRES + ACTEURS INSTITUTIONNELS)	Rendu de la rencontre du 21 mai 2019
Sous couvert	ENS de la colline de Comboire (cf. liste ci-dessous)	Références

Personnes présentes et excusées :

1/Acteurs institutionnels :

Mairie de Claix :

Christophe REVIL (Maire)
Bertrand LACHAT (1er adjoint)
Robert TRECOZZI (Conseiller municipal)
Aurélia POSTOLY (Service Environnement)
Marc DUFLAUT (Services espaces verts propreté urbaine)

Excusés :

Jean-Louis BOUCHAUD (Conseiller municipal)
Joseph TOMASINO (Conseiller municipal)
Christine ROCHA (DGS)
Autres services concernés (notamment urbanisme, police municipale, culturel).

Mairie de Seyssins :

Gisèle DESEBE (Adjointe à l'urbanisme et à l'environnement)
Maud SIMONET (Responsable Environnement et Développement Durable)

Excusés :

Fabrice HUGELE (Maire)
Catherine BRETTE (Conseillère municipale)
Dominique SALIN (Conseiller municipal)
Bernard CRESSENS (Conseiller municipal)
Bruno JACQUIER (DGS)
Autres services concernés (notamment urbanisme, police municipale, culturel espaces verts et propreté urbaine).

Direction Départementale des Territoires (DDT) :

Excusés :
Gilles JANISECK (Service Environnement)
Clémentine BLIGNY (Chef du Service Environnement)
Raphaëlle KOROTCHANSKY (Chef du Service Sécurité Risques pour le domaine public fluvial ou DPF)
Agnès BOITIERE (Chef de Cellule)
Armelle PEREZ (Chargée mission DPF)

Conseil Départemental de l'Isère (CDI) :

Corinne RIBAULT (service Patrimoine Naturel, gestionnaire espaces naturels et ruraux)

Agnès DABURON (service Patrimoine Culturel)

Excusés :

Jean-Pierre BARBIER (Président du département de l'Isère)

Fabien Mulyk (Vice-président à l'environnement)
Anne-Sophie CROYAL (service Patrimoine Naturel)
Yannis AMEZIANE (service Jeunesse et Sports)

Grenoble Alpes Métropole (METRO) :

Pierre-Eymard BIRON (Missions « Biodiversité » - Service Gestion du patrimoine naturel et arboré)

Fabienne BERNARD (Service Gestion du patrimoine naturel et arboré)

Excusés :

Christophe FERRARI (Président de Grenoble Alpes Métropole)

Jérôme DUTRONCY (Vice-président Environnement, Air, Climat, Biodiversité)

Cyrille CRIONNET (Service Gestion du patrimoine naturel et arboré)

Séverine ESTIENNE (Service Gestion du patrimoine naturel et arboré)

Marie MAUSSIN (Service Agriculture, Forêt, Biodiversité, Montagne)

Marie BREUIL (Chef du service gestion territoriale de l'eau/Gemapi)

Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) :

Catherine GIRAUD (Présidente)

Rémi FONTERS (pôle conservation)

Excusés :

Jean-Marc TAUPIAC (Directeur)

Françoise CHEVALIER (Coordinatrice Circaète et Grand-Duc de l'Isère)

Ginou WAECKEL (Bénévole LPO, habitante de Seyssins ; membre conseil

Agenda 21)

Gentiana (association de botanique iséroise) :

Matthieu LEFEBVRE (administrateur)

Excusés :

Grégory AGNELLO (Président)

Frédéric GOURGUES (botaniste)

Martin KOPF (chargé de projets flore)

Benjamin GRANGE (chargé d'études flore)

Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère (CEN38 AVENIR) :

Mathieu JUTON (Chargé de missions)

Marjorie SIMEAN (Chargée de missions)

Excusés :

Jean-Luc FORNONI (Président)

Céline BALMAIN (Directrice ; à la suite de Bruno VEILLET)

Guillaume PASQUIER (Responsable filière travaux)

Nicolas BIRON (Chargé d'études)

David MICHALLET (Chargé du système d'information)

Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) :

Julie LEPRINCE (Pôle « veille et expertise écologique » & coordinatrice réseau « eau »)

Jean POIRET (administrateur, ancien habitant Seyssins, membre conseil Agenda 21)

Excusés :

Chantal GEHIN (Présidente)

Pierre-Cédric PETIT (Pôle éducation à l'environnement)

Fédération Française Montagne et Escalade (FFME) :

Excusés :

François CHOPARD (Président)

Arnaud BECKER

Sébastien PRAT

Syndicat des professionnels de l'escalade et du Canyon (SNAPEC) :

Excusés :

Julien CHASSIDON (Président)

Yann Lefort, moniteur sur le bassin grenoblois et membre du comité directeur du SNAPEC

Fabien PASSARO (Guide grenoblois)

Comité départemental de l'Isère de la Fédération Française des Clubs Alpins et de la Montagne (FFCAM38) :

Excusés :

Camille PLUYE

Chantal DELARNAGE

Comité départemental de l'Isère de la Fédération Sportive et gymnique du Travail (FSGT38) :

Excusée :

Vanessa LEGER

Béatrice TOURLONNIAS (membre du bureau)

Moutain Bikers Foundation (MBF) :

Pierre DEPAILLET, Représentant de MBF

Excusé : Julien REBUFFET, Membre de MBF & Directeur de MCF
(moniteur cycliste Français)

Cyclo-club de Claix :

Dominique GOBEL

Excusé : Ghislain ROBACHE (Président)

C2S :

Excusés :

Pascal HYBORD (Président)

Yoan Meunier (Directeur Technique)

Association RAID Grenoble INP :

Excusé : Robin SAGNOLE (Responsable organisation raid sur colline de Comboire 2019) [suite contact mail](#)

Seyssins Montagne :

Claude CHOUPIN

Excusé :

Raymond REPITON

Fédération Française Randonnée :

Excusé : Germain VANDENECKHOUTTE (Charge de mission sentiers, itinéraires et éditions)

Comité départemental de Spéléo de l'Isère (CDS38) :

Baudouin LISMONDE (commission scientifique CDS38)

Excusés : Frédéric BEDON (membre CDS38)
Philippe CABREJASSE (Président CDS38)

Office National des Forêts (ONF) :

Excusés : Robert LAFONT (gestion forêt communale Claix)

Christian EL DARRAGI (gestion forêt communale Seyssins)

Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Seyssins :

Excusés : Roland DOS SANTOS (Président)

[Yves FAURE \(†\) \(†\) \(décédé\)](#)

Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Claix :

André ESCOMEL (Conseil d'administration)

[Barthélémi VIRGONA](#)

Excusés : Alexandre RECK (Président)

Daniel DI CARO (Vice-Président)

Jean VIAL

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) :

Excusé : Philippe CORNET (chef du service départemental)

Agence Française pour la Biodiversité (AFB = ex-ONEMA) :

Fabrice DECOUF (inspecteur secteur de Claix et Seyssins)

Excusés : Sébastien MOLLET (chef du service départemental)

Réseau de Transport de l'Electricité (RTE) :

Madison POTIER

Excusée : Alexandra TIVERRIER

Association Les Amis du Fort de Comboire :

Claude VARANFRAIN (Président)

Association Le Musée des Epopées Impériales et Gloires Militaires :

Excusé : Jackie RICHARD (Président)

Patrimoine de Seyssins :

Excusé : Jacques Lorthioir

Claix Patrimoine et Histoire :

Excusée : Marie-Andrée MICHEL

Gendarmerie Seyssinet :

Excusé : Mickaël FEUGIER (Adjudant-Chef)

Laurène DURCKEL (Maréchal des Logis Chef)

<u>Gendarmerie Pont de Claix :</u>	Excusé :	Julien BOBIN (Adjudant)
<u>Sapeurs-pompiers - Grimp38 :</u>	Excusé :	Gérald PELLEGRINI je l'ai rajouté ds le listing contacts car le Grimp38 Interessé pour entraînement sous Comboire !
<u>Chambre d'agriculture de l'Isère :</u>	Excusée :	Céline FAILLIE Mélanie HOVAN (circuits courts) Carole BRUNET (foncier) je les ai rajouteré ds le listing contacts suite rencontre juillet dernier
<u>CODEVER 38 :</u>	Excusé :	Gérard REY Philippe SORRO

Propriétaires sous convention d'usage :

Ministère de la Défense (Seyssins et Claix) :

Excusés :

Isabelle REY (USID de Grenoble, Chef de la cellule domaine)
LCL LOCKNER (USID de Grenoble)
Fabien VEREERTBRUGGHEN(USID de Grenoble)
Gérard GROS (USID de Grenoble)
Serge PAYAN (Lyon)
Colonel Nicolas JAMES (Varces, commandant du 7^{ème} BTA)
Jean-François LE GAL (Varces)

Groupe Vicat (Seyssins et Claix) :

Camille BAYLE (service foncier)

Excusés :

Charles LEMAITRE (référent biodiversité)
Thierry MEILLAND-REY (Directeur des Carrières)
Gilles TICHADOU

Marcelle PERRON (Seyssins et Claix) :

Excusée.

Danielle et Christian CHABUEL/Andrée et Marcel ORIANI (Seyssins et Claix) :

Christian CHABUEL

Excusés : Danielle CHABUEL et Andrée et Marcel ORIANI

Jean-Pierre AGUIARD (Seyssins) :

Excusé.

Marie-Rose ROCHAS (Seyssins) :

Excusée.

Huguette GALDIOLO/ Gérard et Laurent SEIGLE-VATTE (Claix)

Excusés

René BLANC-TRANCHANT (Claix)

Excusé.

Association Cécile Poncet Germaine Torchon de Virieu (Claix)

Excusé : Christian PIN

Bernadette GAILLARD (Claix)

Excusée.

Geneviève GENIQUE (Claix)

Excusée.

2/Propriétaires sur le site :

Présents :

CHABUEL Danielle et Christian (terrain côté Claix et Seyssins)

CHION Emmanuel (terrain côté Claix)

DELRAN Joëlle (terrain côté Claix et Seyssins)

GAILLARD Chantal (terrain côté Seyssins)

HEURARD Alain (terrain côté Seyssins en zone d'observation)

ONORATI Daniel (terrain côté Claix) était-il là ? pas sur la feuille de présence.

PEROT Jean-Christophe (terrain côté Seyssins)

PERRON-BAILLY René (terrain côté Seyssins)

POLLICAND Marc (terrain côté Claix)

REYNIER Philippe (terrain côté Seyssins en zone d'observation)

REVIL-SIGNORAT Jacques, pour lui : REVIL-SIGNORAT Gaétan (terrain côté Claix)

REVIL-SIGNORAT Monique (terrain côté Claix)

ROCHAS Maurice et Mme (terrain côté Seyssins)

VILLE Yvette et Jean-Pierre (terrain côté Claix et Seyssins)

Gisèle DESEBE, adjointe à l'urbanisme et à l'environnement de Seyssins ouvre la séance et remercie les participants à ce deuxième Comité de Site de l'Espace Naturel Sensible Intercommunal de la Colline de Comboire (ENSI). Elle rappelle la démarche globale et les enjeux du projet. La Colline de Comboire est un espace à enjeux qui dépasse le périmètre des deux communes de Claix et Seyssins. L'ENS amène à réfléchir aux enjeux de paysage, de biodiversité, de patrimoine naturel mais aussi d'attractivité touristique (colline et fort). Le travail à mener dans le cadre du plan de gestion de l'ENS vise à **contenir et organiser la fréquentation et** participer à la valorisation de ce patrimoine communal.

Elle précise que l'objet de cette rencontre est de partager avec les propriétaires le plan de gestion de l'ENS finalisé et de présenter les actions qui seront lancées en 2019.

Bertrand LACHAT, adjoint à l'environnement de la Commune de Claix salue la présence dans la salle de la Présidente de la LPO Isère, de représentants du Département de l'Isère et de la Métropole et **des associations locales partenaires du projet (FRAPNA, MBF, les cyclos de Claix, Seyssins Montagne, ACCA, Les amis du Fort de Comboire...)**. Les deux communes souhaitent construire l'ENS en conciliant les différents usages présents sur la colline. Il est essentiel que ce travail soit réalisé en partenariats. Il présente le travail entrepris et les avancements depuis le 1^{er} Comité de Site d'octobre 2018.

Marjorie SIMEAN du Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère (CEN38) rappelle les enjeux du site et les objectifs de gestion.

Mathieu JUTON du CEN38 présente quant à lui les différentes actions qui constituent le plan de gestion des 5 prochaines années (2019-2023).

Aurélia POSTOLY de Claix présente le budget prévisionnel de ce plan de gestion sur les 5 prochaines années.

Maud SIMONET de Seyssins décrit les actions à mener en 2019.

Les participants sont invités à réagir et commenter le contenu du plan de gestion

Participation des propriétaires au projet

Les propriétaires riverains demandent à recevoir le compte-rendu du groupe de travail et du Comité de pilotage (COPIL) sur l'organisation de la fréquentation du site. Ils expriment le souhait d'être davantage informés et consultés.

Sont conviés au COPIL les acteurs institutionnels et les propriétaires ayant conventionnés dans le cadre du plan de gestion. Il est précisé que le travail mené jusqu'ici sur la thématique de la fréquentation s'est limité au diagnostic et à l'identification d'un besoin d'organiser la fréquentation existante. C'est pourquoi, une étude va être lancée en 2019 sur l'organisation de la fréquentation. Ce travail n'a pas encore commencé et pourra associer des résidents riverains. Monsieur Gaëtan REVIL-SIGNORAT exprime sa volonté de participer.

Les propriétaires ont-ils tous été contactés pour conventionner ?

Tous les propriétaires ont reçu par les deux communes une proposition de conventionnement avant la labellisation du site. Tous les propriétaires sont conviés à chaque Comité de Site. C'est ainsi que les propriétaires volontaires ont pris attaché auprès des communes pour conventionner.

Le plan de gestion étant désormais validé, les propriétaires concernés par des actions du plan de gestion vont être contactés de manière personnalisée pour une nouvelle proposition de conventionnement.

Une participation financière est-elle demandée aux propriétaires ?

Toutes les actions du plan de gestion sont menées et financées par les communes gestionnaires. Dans le cadre de la labellisation « ENS », le Département valide et participe techniquement et financièrement à ces actions. D'autres partenariats sont également recherchés.

Il n'est en aucun cas demandé au propriétaire de participer au financement du plan de gestion.

Néanmoins le propriétaire, avec ou sans plan de gestion se doit de recourir à une assurance responsabilité civile pour son bien et conserve la responsabilité de son entretien courant.

Les obligations des propriétaires et des communes gestionnaires seront précisés dans le règlement interne du plan de gestion.

Quid d'éventuels achats de parcelles par les communes ?

Les communes disposent d'un droit de préemption sur la zone d'intervention de l'ENSI qui leur permet si elles le souhaitent de se porter acquéreur en priorité lors d'une vente par un propriétaire. Les communes ont donné la priorité au conventionnement. Elles ne se porteront acquéreurs de parcelles uniquement s'il s'agit de parcelles stratégiques sur lesquelles une(des) action(s) du plan de gestion est(sont) prévue(s).

Qu'en est-il de la possibilité d'exonération de la taxe foncière pour les propriétaires qui ont conventionné ?

Les communes n'ont pas connaissance du montant de l'impôt foncier de chaque parcelle du site. Il n'est pas possible d'exonérer un propriétaire de la taxe qui lui revient dans le cadre de l'ENSI sachant que l'ENSI ne supprime pas la jouissance du bien ...

Question de réguler le castor

Le castor est une espèce protégée.

Un suivi du castor sur les berges du Drac sera réalisé en fin de dans le cadre de ce premier plan de gestion.

Fréquentation du site

Des craintes sont exprimées quant à l'augmentation possible du nombre de visiteurs.

La fréquentation est déjà existante. L'objectif est de l'organiser et de mieux la gérer pour protéger le site et limiter les éventuels conflits d'usages.

Surveillance du site (circulation, déchets, incendies, entretien courant, espèces animales et végétales ...)

L'arrêté préfectoral de protection de biotope règle le site.

Nous allons dans un premier temps, travailler à l'organisation d'une surveillance coordonnée entre les deux communes impliquant les polices municipales et les services espaces-verts et propreté urbaine des villes ainsi que la gendarmerie. Puis nous pourrons dans un deuxième temps associer les acteurs bénévoles. L'Agence Française pour la Biodiversité (service de l'Etat) pourra ponctuellement monter avec les communes des opérations spécifiques de police de l'environnement (exemple : une surveillance de nuit).

Libre évolution des boisements :

- Sur la libre évolution des boisements, le plan de gestion donne l'orientation de ne pas intervenir sur la forêt.
 - Les propriétaires qui conventionnent s'inscrivent dans le plan de gestion et font le choix de ne pas exploiter leur forêt mais de laisser évoluer le boisement librement.
 - Les propriétaires qui souhaitent exploiter leur forêt de manière durable (quelques prélèvements) à des fins domestiques peuvent le faire. Vu qu'ils ne s'inscrivent pas

dans l'objectif du plan de gestion qui est de développer une libre évolution des boisements dans ce cas **ils ne conventionnent pas.**

- L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) indique bien que l'activité sylvicole peut continuer à s'exercer. La plantation d'essences exotiques et de peupliers est interdite ainsi que tout défrichement non prévu dans le plan de gestion de l'ENS.
- Le Plan Local d'Urbanisme de Claix a classée depuis longtemps les parcelles forestières de la colline en Espace Boisé Classé (EBC). Dans un EBC, tout changement de destination du sol est interdit (défrichement, urbanisation, mise en culture...). Les coupes et travaux forestiers peuvent être soumis à déclaration préalable qui peut conduire à des prescriptions de la mairie dans un délai de 2 mois.

La question de la dégradation de la plateforme du belvédère et de son réaménagement a été évoquée.

Des aménagements légers pour l'accueil du public sont prévus budgétairement à ce premier plan de gestion. L'étude sur l'organisation de la fréquentation déterminera les actions à mettre en œuvre.

Prochains rendez-vous des propriétaires :

- Réunion d'accompagnement des propriétaires à la gestion des parcelles (usages forestiers, entretien des prairies, plantes exotiques envahissantes) : octobre/novembre 2019 ;
- Comité de site annuel n°3 : printemps 2020.

Contact CEN 38 Avenir: Mathieu Juton mathieu.juton@cen-isere.org; 04/76/48/24/49.

Contact mairie de Claix : Aurélia Postoly aurelia.postoly@ville-claix.fr; 04/76/98/45/92.

Contact mairie de Seyssins : Maud Simonet maud.simonet@mairie-seyssins.fr; 04/76/70/39/17.

P.J. :

- **diaporama CEN38AVENIR ;**
- **Synthèse du plan de gestion.**